

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DOSSIER N°2026-06-03 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le 18 juin 2026, réuni en salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 15 fixant les compétences du Conseil d'administration,

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la constatation du résultat du compte administratif 2025,

a) Constatation du résultat 2025

▪ Détail des chapitres

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	voté 2025	réalisé 2025	Commentaires
2051 Concessions et droits similaires	20 000,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	
2188 Autres équipements	2 010,86	563,00	Infiltromètre
21 Immobilisations corporelles	2 010,86	563,00	
001 Résultat reporté	0,00	0,00	
Total dépenses	22 010,86	563,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	voté 2025	réalisé 2025	Commentaires
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
2805 Concessions et droits similaires	5 000,00	600,00	Amortissement du site internet
28188 Autres immo corporelles	0,00	37,00	Amortissement infiltromètre
040 Opérations ordre transfert entre sections	5 000,00	637,00	
001 Résultat reporté	17 010,86	0,00	
Total recettes	22 010,86	637,00	

En investissement, l'Agence a fait peu de dépenses et peu de recettes en 2025.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	voté 2025	réalisé 2025	Commentaires
60632 Fournitures de petit équipement	7 000,00	230,23	Petits équipements (divers)
6064 Fournitures administratives	1 500,00	412,94	Fournitures de bureau
611 Prestations de services	359 000,00	265 906,57	ADS (PETR Perche) : 221 121,57 € Web marketing (ANCORIS) et Hellowork : 41 825 € (PROTECTAS) nouveau marché assurance : 1 610 € (KERCIA) : vote électronique 50 % : 1 350 €
6156 Maintenance (Attractivité)	39 000,00	20 332,43	Maintenance et hébergement NETADS : 17 912,43 € Maintenance ESABORA (logiciel gestion de projets) : 2 000 € Hébergement site Attractivité : 420 €
6161 Assurances	58 000,00	44 994,23	Cotisations assurances (SMACL)
62268 Autres honoraires (Attractivité)	1 000,00	0,00	
6228 Divers	6 000,00	0,00	
6231 Annonces et insertions (Attractivité)	3 000,00	720,00	
6234 Réception (Attractivité)	1 000,00	0,00	
6238 Divers	4 000,00	1 819,00	Cadeau AG (couteaux suisses)
62878 Remboursement de frais à des tiers	200 000,00	64 146,08	Remboursement charges indirectes au CD61 2025
6288 Divers	5 000,00	1 965,40	Divers adhésions et ouvrages
011 Charges à caractère général	684 500,00	400 526,88	
6218 Autre personnel extérieur	2 819 553,78	1 858 616,80	Remboursement charges indirectes CD61 (salaires 2025)
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 819 553,78	1 858 616,80	
65888 Autres	10,00	0,00	Reliquats TVA 2025
65 Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	
673 Titres annulés (sur exercice antérieur)	15 000,00	0,00	
67 Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	
6811 Dotation amort. et prov. immos incorporelles	5 000,00	637,00	Amortissement site internet et infiltromètre
042 Opérations ordre transfert entre sections	5 000,00	637,00	
023 Virement à la section d'Investissement	0,00	0,00	
Total dépenses	3 524 063,78	2 259 780,68	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	voté 2025	réalisé 2025	Commentaires
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 101 553,78	0,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 101 553,78	0,00	
705 Etudes	761 985,00	636 804,85	Missions d'études pour les adhérents
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	761 985,00	636 804,85	
7473 Participation département	1 410 000,00	1 338 000,00	Cotisation Département : 138 000 € Dotation d'équilibre : 1 200 000 €
74748 Participation des communes	264,00	263,50	Cotisation adhésion (communes)
74748 Participation des communes (cotisations ATEV)	27 000,00	12 779,75	Mission entretien de la voirie (communes)
74748 Participation des communes (cotisations ADS)	20 775,00	18 589,50	Cotisation ADS (communes)
74758 Participations autres groupements et étab. publics	138 486,00	138 558,50	Cotisation adhésion (EPCI)
74758 Participations autres groupements et étab. Publics (ATEV)	64 000,00	12 492,50	Mission entretien de la voirie (EPCI)
74 Dotations, subventions, participations	1 660 525,00	1 520 683,75	
75888 Autres produits divers de gestion courante	0,00	1,16	Reliquats TVA 2025
75 Autres produits d'activité	0,00	1,16	
Total recettes	3 524 063,78	2 157 489,76	

Les **dépenses de fonctionnement** de l'Agence correspondent principalement :

- aux charges de personnel pour 1 922 762,88 € remboursées au Département (1^{er} et 2^{ème} semestre 2025) (64 146,08 € + 1 858 616,80 €) contre 3 019 553,78 € votés (200 000 € + 2 819 553,78 €) soit un reliquat de +1 096 790,90 €, lié essentiellement à la provision constituée en 2025 avec l'abondement de ces lignes par l'affectation de l'excédent 2024 de 1 101 553,78 €,
- au paiement pour 265 906,57 € de missions réalisées par des partenaires ou prestataires, par le PETR du Perche ornaïs (221 121,57 €) pour l'instruction des autorisations du droit des sols du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2025, par l'attractivité (web marketing, hébergement) (41 825 €), par le lancement du nouveau marché « Assurance » (1 610 €), par l'acompte de 50 % versé pour l'aide à la mise en place du vote électronique (1 350 €),
- aux assurances pour 44 994,23 €,
- à diverses prestations (publicité, réseaux sociaux...) (4 197,34 €),
- à diverses fournitures de petits équipements (230,23 €),
- à diverses prestations de fonctionnement (21 052,43 €),
- à de l'amortissement du site internet (637 €).

Les **recettes de fonctionnement** de l'Agence correspondent :

- aux cotisations des adhérents pour 138 822 € (263,50 € + 138 558,50 €) contre 138 750 € votés (264 € + 138 486 €),
- à la dotation du Département de 1 338 000,00 € qui se décompose comme suit:
 - o 138 000 € de cotisation du Département,
 - o 1 200 000 € en dotation complémentaire,

- aux missions d'entretien de la voirie (ATEV) pour 25 272,25 € contre 91 000 € votés, soit un différentiel de -65 727,75 € lié en partie à l'affectation de bons de remises,
- aux missions d'application du droit des sols (ADS) pour 18 589,50 €,
- aux missions d'étude, d'assistance ou de maîtrise d'œuvre pour 636 804,85 € contre 761 985,00 € votés, soit un différentiel de – 125 180,15 € avec l'utilisation de 91 012,61 € de bons de remise,
- du reliquat de TVA (1,16 €).

En application de l'article 3312-5 du code général des collectivités territoriales, le Président cède la présidence à **M. Thierry AUBIN** et se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré :

Article unique : approuve le compte administratif 2025.

Fait à Alençon le 18 juin 2026 pour être porté au registre des délibérations.

Thierry AUBIN

Président de séance

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 16 <u>Vote</u> pour : 16 contre : 0 abstentions : 0
--

Certifié exécutoire compte tenu
 de la transmission en Préfecture le : 01/07/2026
 et de la publication le : 02/07/2026
 Affiché le : 02/07/2026